



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 3 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal No. 49/2023 - Demande d'un crédit de CHF 34'000.- TTC en vue de l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2x places publiques et 2x places Mobility)

Membres : **M. Benjamin Chassot (1^{er} Membre) – Alternative pranginoise**
M. Sonia Gunton – Entente pranginoise
M. Philippe Humm - Entente pranginoise
M. François Perrenoud - Alliance libérale de Prangins
M. Peter Dorenbos – Alliance libérale de Prangins

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers